



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	58

#### Date de convocation

**29 juin 2023**

#### Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois et des effectifs

**N° de la délibération  
2023-408**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT, M. Jacques POCHON,

Le Président informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 8 mars 2023 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion de ARCHE Agglo relatives à l'avancement de grade et à la promotion interne,

Considérant les tableau d'avancement de grade et les listes d'aptitude promotion interne de l'année 2023 établies par le CDG 07

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023,

Il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs au titre de l'avancement de grade et de la promotion interne:

#### Suppressions :

- 1 poste d'attaché territorial
- 2 postes d'Attaché principal
- 1 poste d'Adjoint administratif ppal de 2<sup>ème</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint administratif
- 1 poste de Technicien ppal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'Agent de maîtrise
- 2 poste adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint technique
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 32h
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 poste d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> cl
- 1 poste d'Agent social

#### Créations :

- 2 postes d'attachés hors classe
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint administratif ppal de 1<sup>ère</sup> cl
- 1 poste d'Ingénieur
- 1 poste de Technicien territorial
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal
- 1 poste d'Agent de maîtrise
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> cl à temps non complet 32h
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'Agent social principal de 1<sup>ère</sup> cl
- 1 poste d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> cl

Il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs au titre des ajustements pour adapter les postes aux besoins, suite à mutations ou recrutement

Suppressions :

- 1 poste de Puéricultrice de classe normale (grade en extinction)
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 13.5
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 11 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 7.5 h
- 3 postes d'Assistant Enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 3 h
- 1 poste d'Assistant Enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 2.5 h
- 1 poste d'Assistant Enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 1.5h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 8 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 6 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 5.5 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 5 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 3.75 h
- 1 poste d'agent social principal 1<sup>ère</sup> cl
- 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> cl
- 3 postes d'Adjoint administratif
- 1 poste d'Adjoint technique territorial

Créations :

- 1 poste de puéricultrice
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de cl normale
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 15.75
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 15.5 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 9.5 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>nde</sup> classe TNC 3.5 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 12h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 8 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 4.5 h
- 1 poste d'Assistant enseignement artistique ppal 2<sup>nde</sup> classe TNC 4 h
- 1 poste d'Agent social
- 1 poste d'Adjoint administratif ppal de 1<sup>ère</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint administratif ppal de 2<sup>ème</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet 28h annualisé

Il convient de créer les postes suivants suite à de nouveaux besoins :

Création :

- 1 poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> cl
- 1 poste d'Adjoint administratif

Considérant l'avis du bureau du 17 mai 2023

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention


Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,
- MODIFIE le tableau des emplois à compter du 5 juillet 2023 ainsi :

**TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 5 juillet 2023**

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
<b>Filière administrative</b>			
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	2	2
Attaché hors classe	35	0	2
Attaché principal	35	4	3
Attaché territorial	35	19	18
Rédacteur principal 1ère classe	35	5	5
Rédacteur principal 2ème classe	35	4	4
Rédacteur	35	2	2
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	11	13
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	6	7
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	11	8
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	28	0	1
Adjoint Administratif territorial	24,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur ppal	35	4	4
Ingénieur	35	6	7
Technicien principal 1ère classe	35	4	3
Technicien principal 2ème classe	35	3	4
Technicien	35	4	5
Agent de maîtrise principal	35	4	4
Agent de maîtrise	35	5	5
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	5	6
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	9	8
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	0	1
Adjoint Technique Territorial	35	16	14
Adjoint Technique Territorial	32	4	3
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice	35	3	4
Puéricultrice classe normale	35	1	0
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	2	2
Educateur de jeunes enfants	35	13	13
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	2	2
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	14	15
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	13	13
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	3	3
Agent Social principal de 2ème classe	35	11	10
Agent Social principal de 2ème classe	30	1	1
Agent Social Territorial	35	7	7
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2

Envoyé en préfecture le 07/07/2023  
 Reçu en préfecture le 07/07/2023  
 Publié le



ID : 007-200073096-20230705-DELIB\_2023\_408-DE

Filière Animation		ACTUEL	MODIFIE
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Animateur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	4	4
Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	16	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,75	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,5	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	11	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,5	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,5	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	6	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	2,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1,5	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	20	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	12	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	6	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5,5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	1	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,75	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	1	1
Assistant Enseignement artistique	1,25	1	1

- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20230705-DELIB\_2023\_408-DE

